

V. Réf. : 6570

SER MD/AM-91 n° 2966

N/Réf. : J.T./91-11

RAPPORT D'EXPERTISE GÉOLOGIQUE CONCERNANT
LA DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
AUTOUR DE LA SOURCE DE LA COUR
ALIMENTANT EN EAU POTABLE
LA COMMUNE DE BEUREY-BEAUGUAY
(COTE-D'OR)

par

Jacques THIERRY

Hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique
pour le département de la Côte-d'Or

Centre des Sciences de la Terre
Université de Bourgogne
6, Bd Gabriel 21100 DIJON

DIJON, le 17 Décembre 1991

RAPPORT D'EXPERTISE GÉOLOGIQUE CONCERNANT
LA DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
AUTOUR DE LA SOURCE DE LA COUR
ALIMENTANT EN EAU POTABLE
LA COMMUNE DE BEUREY-BEAUGUAY
(COTE-D'OR)

Je soussigné, Jacques THIERRY, Maître de Conférences au Centre des Sciences de la Terre de l'Université de Bourgogne (DIJON), hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique pour le département de la Côte-d'Or, déclare m'être rendu sur le terrain de la commune de BEUREY-BEAUGUAY afin de déterminer les périmètres de protection de la source de La Cour servant à l'alimentation en eau potable. Lors de mon passage, j'ai rencontré M. Michel FLEURY, Maire, qui m'a donné des renseignements sur le captage de cette source.

SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

La source de La Cour est située en ligne droite à environ 1km en direction du Sud-Est du centre de l'agglomération, en haut de pente du plateau de l'Aubiche Berny qui domine un petit vallon occupé par le cours du Serein, dont la source, en contrebas de la D.36 est à 1,5km au Sud - Sud-Est du village.

A une altitude voisine de 487m, la source de La Cour est en limite des parcelles cadastrées n° 46a et 82 de la section B, dite de Vclars, entre les lieux-dits de la Gorge au Loup, sur le plateau et de la Pièce de la Cour, sur la pente de ce dernier.

La source a été captée au pied d'une petite barre rocheuse limitant grossièrement la zone de bois et de buissons qui cerne le rebord du plateau occupé par des éboulis, et la zone de prairies s'étendant sur toute la pente. Extérieurement, l'ouvrage se présente avec une dalle bétonnée fermée par une plaque métallique

ronde au ras du sol; il n'y a pas de drain : l'exutoire a été simplement coiffé par une construction de ciment servant de bâche de réception et de départ vers le réservoir. Ce dernier est situé immédiatement au-dessus et à l'Est du village, dans l'angle formé par un chemin rural et la route descendant du plateau depuis la D.977 et le village de Sausseau.

SITUATION GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

La source de La Cour correspond à un type d'émergence très connu dans l'Auxois, au contact entre les Calcaires à entroques du Bajocien (Jurassique moyen), perméables en grand, et les Marnes et argiles du Lias (Jurassique inférieur) jouant le rôle d'écran imperméable.

Dans le cas précis du plateau de l'Aubiche-Berny, les couches imperméables correspondent sensiblement à toute la pente en contrebas du captage, occupée par les prairies. Les calcaires occupent la bordure de ce plateau et correspondent à la base de la zone boisée qui le limite. Parfaitement visibles au site même de la source, ils sont constitués de petits bancs de calcaires bioclastiques, ici relativement altérés. Epais d'une trentaine de mètres, on les retrouve sur le plateau, jusqu'au delà de la zone boisée, dans les friches et les cultures qui dominent cette dernière, le long du chemin, au lieu-dit Champs du Chateau. Ordinairement, ces calcaires sont surmontés par une dizaine de mètres de marnes à huîtres (Marnes à *Liostrea acuminata*) qui ici ne sont visibles qu'au tout sommet du plateau au voisinage des cotes 534-536, marquées par une borne, le long du chemin de l'Aubiche-Burny. Des limons, de couleur brun rouge sur le plateau et des éboulis calcaires ou marneux variés, masquent en général les couches géologiques du substratum et constituent une couverture de formations superficielles et de terre arable.

Enfin, il faut signaler que ces couches sont quasiment horizontales; par exemple, on pourra noter que les sources situées sur ce versant du plateau (source Saint-Martin et source de l'Onde) ou sur l'autre (source d'Arconcey et source de la Petite Fontaine) sont toutes voisines d'une altitude de 485m.

Dans un tel contexte, ces sources sont alimentées par les eaux météoriques tombées sur le plateau. Celles-ci, un instant arrêtées par les placages de Marnes à huîtres ou les limons superficiels, très peu épais ici, percolent rapidement au sein

des calcaires à entroques altérés et diaclasés. Traversant rapidement ces derniers, perméables en grand et non filtrants, elles atteignent l'écran imperméable des marnes du Lias où elles se bloquent, constituant ainsi une nappe au sein des calcaires. Cette nappe, recoupée par la topographie, donne alors naissance à ces sources de haut de versant, sans doute en plus à la faveur de fissures et de diaclases des calcaires ou s'installe une circulation préférentielle.

DELIMITATION DES PERIMETRES DE PROTECTION

Protection immédiate :

Actuellement elle est réalisée par une clôture située à 1m de part et d'autre et à l'aval de la plaque métallique, remontant ensuite sur quelques mètres vers l'amont. Ce périmètre est bien trop exigu et totalement inefficace. De plus, la position au ras du sol de la plaque métallique fermant le captage est un élément défavorable car les eaux de ruissellement descendant des taillis qui le surplombent peuvent s'écouler directement dans le captage.

D'une part, il est recommandé d'agrandir cette protection immédiate et d'installer une clôture à 3 à 4m à l'aval (vers l'Ouest) de ce dernier. Latéralement (vers le Nord et le Sud), cette clôture sera placée au moins à 10m; à l'amont elle sera à 20m du captage, englobant ainsi toute une aire d'éboulis de buissons et de bois qui sera entretenu. Cette clôture sera totalement fermée, interdisant tout passage autre que celui destiné à l'entretien de l'installation et la parcelle ainsi délimitée sera acquise en toute propriété par la commune.

D'autre part, il me semble que le captage devrait subir une réfection. Il serait nécessaire de surélever le regard et la plaque métallique afin de les mettre hors d'atteinte des eaux d'écoulement superficielles; la mise en place d'une petite chappe étanche de béton, en surface et tout autour de l'ouvrage (sur 1m de large) et en légère déclivité vers l'aval, devrait en plus évacuer les eaux de surface vers les prairies. Pour la partie profonde de l'ouvrage, elle semble correctement réalisée puisqu'aucun écoulement n'est visible en contrebas; il n'y aurait pas lieu de la modifier.

Protection rapprochée :

A l'aval, elle sera calée sur la protection immédiate et correspondra à la limite entre les prés et bois. Latéralement, cette protection sera étendue sur une distance d'au moins 200m vers le Nord et d'environ 300m vers le Sud.. A l'amont, elle pourra s'appuyer sur le chemin le plus occidental qui traverse le plateau à une distance d'environ 300m du captage.

Les parcelles intéressées par ce périmètre sont assez variées quant à leur utilisation actuelle. Certaines sont occupées par du bois, des taillis, des buissons et des petites friches correspondant généralement aux éboulis ou aux calcaires en place; il est recommandé de les laisser dans cet état, surtout de ne pas les déboiser. D'autres sont en partie occupées par des prairies: il est fortement souhaitable qu'au moins les parcelles situées à moins de 100m latéralement et en amont du captage ne soient plus utilisées à cet effet. Les indices de pollution d'origine fécale relevés dans certaines analyses d'eau ne peuvent provenir que des déjections des animaux qui paissent et piétinent les abords du captage. Enfin, au-delà de la zone boisée, sur le plateau, des parcelles sont occupées par des cultures. La présence de taux élevés de nitrates, proche des limites admises, dans certaines analyses provient certainement du déversement d'engrais sur ce plateau; ici encore il serait bon de réduire l'utilisation des engrais, au moins dans les parcelles intéressées par ce périmètre.

Parmi les activités, dépôts ou constructions visés par le décret 67.1093 du 15 décembre 1967 et la circulaire du 10 décembre 1967 y seront interdits :

1 - Le forage de puits et l'implantation de tout sondage ou captage autres que ceux destinés au renforcement des installations faisant l'objet du rapport;

2 - L'ouverture de carrières et de sablières et plus généralement de fouilles susceptibles de modifier le mode de circulation des eaux et leur sensibilité à la pollution;

3 - L'installation de canalisations, réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides ou gazeux et de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature.

4 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines;

5 - L'épandage d'eaux usées, de matières de vidange et d'engrais liquides d'origine animale tels que purin et lisier;

6 - Tout fait susceptible de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux.

On insistera ici sur le fait que les pesticides et les engrains devraient être employés en respectant strictement les normes d'utilisation, afin de limiter au maximum leur lessivage et leur entrainement vers la nappe, qui ici, en pays calcaire n'est pas efficacement protégée. De même on limitera au maximum les défrichements et déboisements.

Protection éloignée :

Compte-tenu du caractère non filtrant des calcaires du plateau, et des analyses d'eau assez mauvaises on étendra cette protection sur une surface relativement importante.

A l'aval, on restera calé sur la limite prairies - bois depuis la source de la Chapelle-Saint-Martin au Nord, jusqu'à la hauteur du petit vallon entaillant le plateau entre les Buis et La Chagnerolle.

A l'amont, on se calera sur le chemin le plus oriental de l'Aubiche Beuvry, à hauteur du puits coté 527 et 536m; de là et latéralement vers le Nord et le sud, on rejoindra la limite prairies - bois en prenant la plus grande pente du plateau.

Parmi les activités, dépôts ou constructions visés par le décret 67.1093 seront soumis à autorisation du Conseil Départemental d'Hygiène :

- 1 - Le dépôt d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de déchets industriels et de produits radioactifs;
- 2 - L'épandage d'eaux usées de toute nature et de matières de vidange;
- 3 - L'utilisation de défoliants,
- 4 - Le forage de puits et l'implantation de tout sondage ou captage autres que ceux destinés au renforcement des installations faisant l'objet du rapport;
- 5 - L'ouverture de carrières et de gravières et plus généralement de fouilles susceptibles de modifier le mode de circulation des eaux et leur sensibilité à la pollution;
- 6 - L'installation à des fins industrielles ou commerciales de canalisations, réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides et de produits chimiques;
- 7 - L'installation de tout établissement industriel classé comme de tout établissement agricole destiné à l'élevage; dans ce cas, les fumiers seront établis sur plates-formes munies de fosses à purin.

8 - L'épandage d'engrais liquides d'origine animale tels que purin et lisier et le rejet collectif d'eaux usées.

Les mêmes remarques que celles énoncées pour la protection rapprochée sont valables ici, notamment le non-déboisement et le défrichement.

CONCLUSIONS

Les analyses d'eau réalisées depuis 1989, montrent d'une part une pollution d'origine fécale intermitente et d'autre part une augmentation du taux de nitrates qui atteint pratiquement la limite des normes.

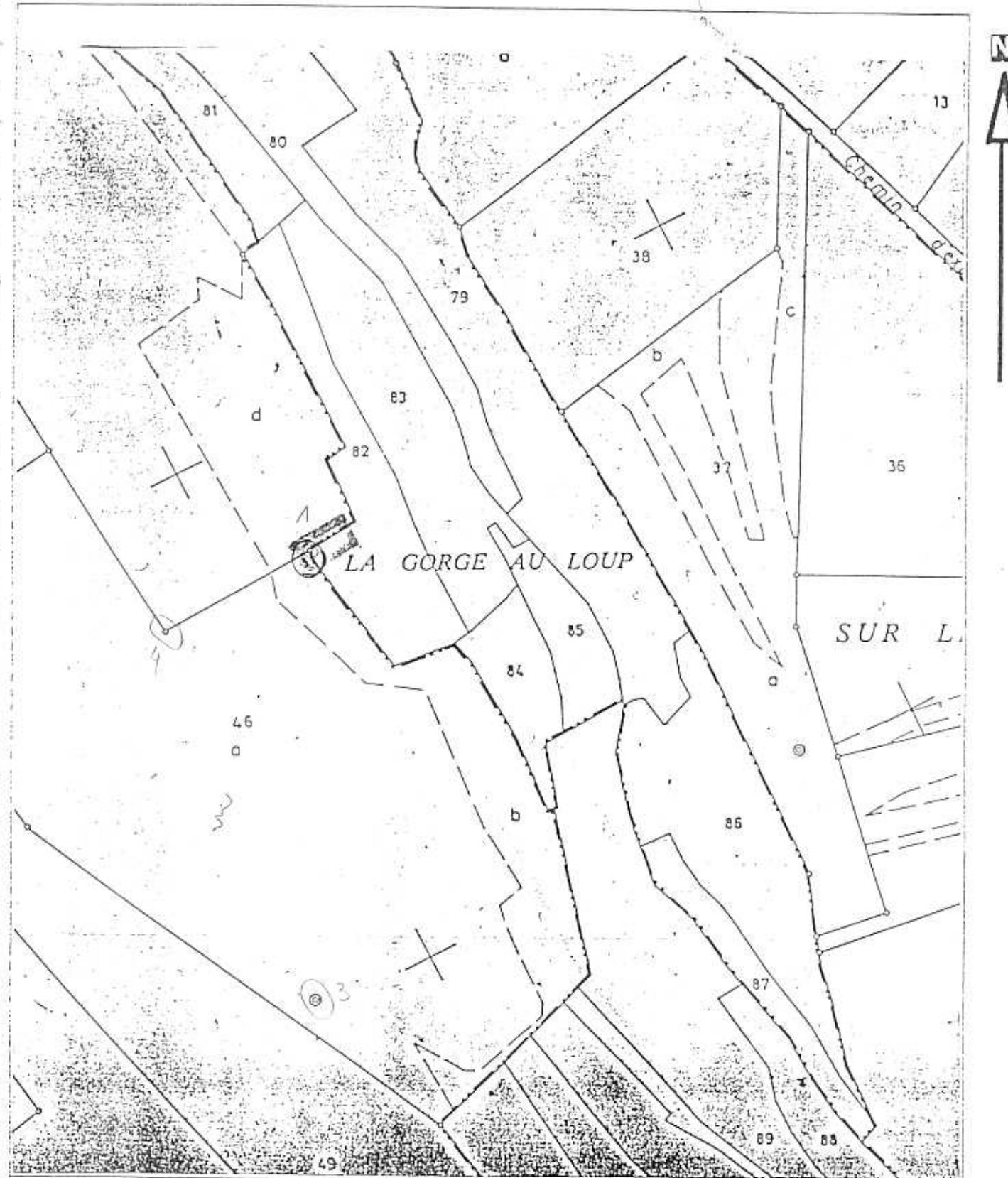
La réfection de l'ouvrage, la délimitation d'un périmètre immédiat autour de ce dernier est certaines précautions quant au pacage du bétail au voisinage immédiat du captage dans les limites de la protection rapprochée, devraient faire disparaître cette pollution bactériologique.

Quant à la présence et à l'augmentation progressive au cours des ans de la quantité de nitrates, il n'y a qu'une politique générale d'utilisation moins intense de ce type d'engrais qui peut, sinon l'éliminer, au moins le faire baisser dans des limites raisonnables.

Fait à Dijon, le 17 décembre 1991



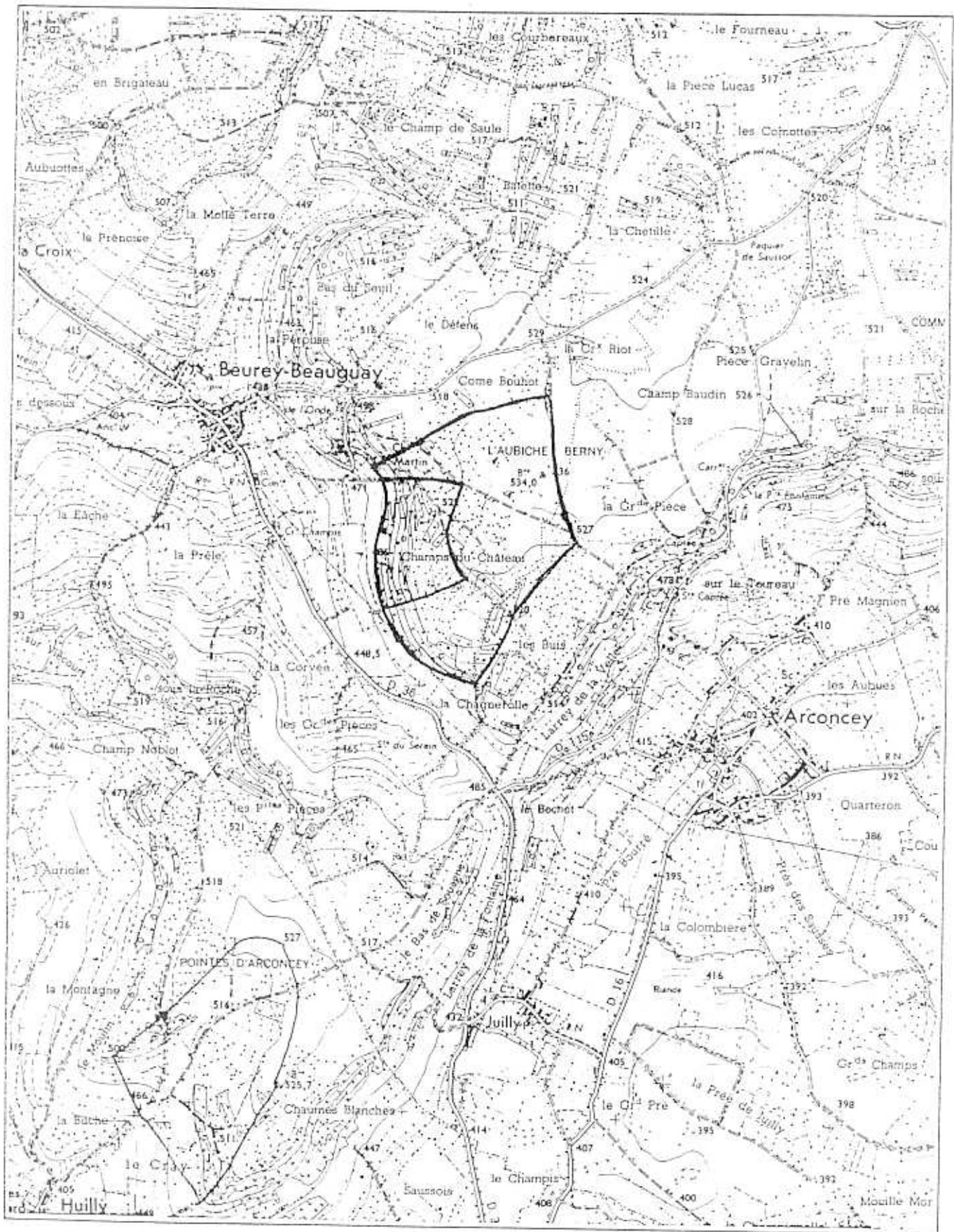
Jacques THIERRY



Protection immédiate
Protection rapprochée

Echelle 1 / 2000

Ouvrage



Protection rapprochée Protection éloignée

Echelle 1 / 25000

INSTITUT D'HYDROLOGIE ET DE BIOLOGIE

DE BOURGOGNE

14, AVENUE VICTOR-HUGO
21000 DIJONLABORATOIRE D'HYDROLOGIE de 1^e CATEGORIETÉLÉPHONE 80 43 55 07
C.C.P. DIJON 34-88 E

RÉSULTAT DES ANALYSES EFFECTUÉES

pour le compte de COMMUNE DE BEUREY BAUGUAY

Analyse N° 24 300

Echantillon Mr le Maire

Prélevé le 18/1/89 par M. GRISON DDASS
En présence de

Examen Physique Eléments déterminés

Température		Luminosité	
Couleur		Odeur	
Résistivité électrique en ohms à 20°	1.914	Ph	
Turbidité			

Analyse Biologique : Nature des Recherches

Méthode de Recherche de l'Escherichia Coli et des Coliformes	membranes filtrantes	Spores de bactéries sulfite réductrices par litre	1 100
Numération du E. Coli : par litre	0	Entérocoques	0
Coliformes par litre	0	Nombre total de germes	
Bactériophages Coli		Membranes filtrantes ... par ml	
Bactériophages Dysentériques			
Bactériophages Typhiques			

Tout prélèvement effectué par une personne non habilitée, ne pourra prétendre à un caractère officiel.

CONCLUSIONS

A noter la présence de BACTERIES SULFITO REDUCTRICES.

DIJON, le 20/1/89

Le Directeur du Laboratoire

INSTITUT D'HYDROLOGIE ET DE BIOLOGIE
DE BOURGOGNE
14, Avenue Victor-Hugo 21000 DIJON

LABORATOIRE D'HYDROLOGIE DE 1^{RE} CATÉGORIE

TÉLÉPHONE 80.43.55.07
C. C. P. DIJON 34-88-E

Analysé N° 26 070

RÉSULTAT DES ANALYSES EFFECTUÉES

pour le compte de COMMUNE DE BEURAY BAUGUAY

Echantillon Mr le Maire

Prélevé le 19/4/89 par M. GRISON DDASS

En présence de

Examen Physique

Eléments déterminés

Température		Limpidité	PARFAITE
couleur	NULLE	Odeur	NULLE
Résistivité électrique en ohms à 20°	2 131	Ph	7,53
Turbidité	0,5 FTU		

Analyse Biochimique: Eléments dosés (tous les résultats sont exprimés en milligrammes par litre sauf T.H. et T.A.C. en degré François)

Mat. org. en O	0,25	T.A.C.	23,9
Azote ammoniacal	0	Degré hydrotimétrique total	28
Azote nitreux	0	Sulfates (en SO ₄)	20,5
Azote nitrique (en NO ₃)	37,4	Fer (en Fe)	0,036
Chlorures (en Cl)	14,2		

Analyse Biologique: Nature des Recherches

Méthode de Recherche de l'Escherichia Coli et des Coliformes	membranes filtrantes	Spores de bactéries sulfito réductrices par litre	300
Numération du E. Coli .. par litre			0
Coliformes .. par litre	0	Entérocoques .. *	28
Lactériophages Coli ..			Nombre total de germes ..
Bactériophages Dysentériques ..	0	Membranes filtrantes ... par ml	20,5
Bactériophages Typhiques ..			0,036

Tout prélèvement effectué par une personne non habilitée, ne pourra prétendre à un caractère officiel.

CONCLUSIONS

A noter la présence de BACTERIES SULFITO REDUCTRICES

DIJON, le 21/4/89
Le Directeur du Laboratoire

INSTITUT D'HYDROLOGIE ET DE BIOLOGIE

DE BOURGOGNE

14, AVENUE VICTOR-HUGO
21000 DIJONLABORATOIRE D'HYDROLOGIE DE 1^{RE} CATÉGORIETELEPHONE 80 43 55 07
C.C.P. DIJON 34-88 E

Analyse N° 30.181

RÉSULTAT DES ANALYSES EFFECTUÉES

pour le compte de COMMUNE DE BEUREY BAUGUAY

21320

Echantillon

Prélevé le 8/11/89 par M GRISON DDASS

En présence de

Examen Physique Éléments déterminés

Température		Limpidité	
Couleur		Odeur	
Résistivité électrique en ohms à 20°	2 044	Ph	
Turbidité			

Analyse Biologique Nature des Recherches

Méthode de Recherche de l'Es- cherichia Coli et des Coliformes	membranes filtrantes	Spores de bactéries sulfite réductrices par litre	0
Numération du E. Coli par litre	20	Entérocoques par litre	0
Coliformes par litre	40	Nombre total de germes	
Bactériophages Coli		Membranes filtrantes { par ml	
Bactériophages Dysentériques ..			
Bactériophages Typhiques ..			

Tout prélèvement effectué par une personne non habilitée, ne pourra prétendre à un caractère officiel.

NITRATES en mg/l en NO₃ : 39,6

CONCLUSIONS

EAU NON CONFORMES AUX NORMES DE POTABILITE, par suite de la présence

des germes tests des contaminations fécales.

DIJON, le 10/11/89

Le Directeur du Laboratoire,



INSTITUT D'HYDROLOGIE ET DE BIOLOGIE

DE BOURGOGNE

14, AVENUE VICTOR-HUGO
21000 DIJONLABORATOIRE D'HYDROLOGIE DE 1^{ère} CATEGORIETÉLÉPHONE 80 43 55 07
C.C.P. DIJON 34-68 E

Analyse N° 30 836

RÉSULTAT DES ANALYSES EFFECTUÉES

pour le compte de COMMUNE DE BEURAY BAUGUAY

21320

Echantillon Source Rabuteau (ensemble des deux sources)

Prélevé le 6/12/89 par MELLE PAUL DDASS

En présence de

Examen Physique Éléments déterminés

Température		Limpidité	
Couleur		Odeur	
Résistivité électrique en ohms à 20°	2 001	Ph	
Turbidité			

Analyse Biologique Nature des Recherches

Méthode de Recherche de l'Escherichia Coli et des Coliformes	membranes filtrantes	Spores de bactéries suffisamment réductrices par litre	100
Numération du E. Coli par litre	440	Entérocoques par litre	40
Coliformes par litre	480	Nombre total de germes { par ml	
Bactériophages Coli		Membranes filtrantes	
Bactériophages Dysentériques			
Bactériophages Typhiques			

Tout prélèvement effectué par une personne non habilitée, ne pourra prétendre à un caractère officiel.

CONCLUSIONS

EAU NON CONFORME AUX NORMES DE POTABILITE, par suite de la présence
des germes tests des contaminations fécales.

DIJON, le 8/12/89

Le Directeur du Laboratoire,

INSTITUT D'HYDROLOGIE ET DE BIOLOGIE

DE BOURGOGNE

14, AVENUE VICTOR-HUGO

21000 DIJON

LABORATOIRE D'HYDROLOGIE DE 1^{ère} CATÉGORIE

TÉLÉPHONE 80 43 55 07

C.C.P. DIJON 34-88 E

Analyse N° 30.837

RÉSULTAT DES ANALYSES EFFECTUÉES

pour le compte de COMMUNE DE BEUREY BAUGUAY

21320

Echantillon Source Fournier

Prélévé le 6/12/89 par MELLE PAUL DDASS

En présence de

Examen Physique Éléments déterminés

Température		Limpidité	
Couleur		Odeur	
Résistivité électrique en ohms à 20°	2 131	Ph	
Turbidité			

Analyse Biologique Nature des Recherches

Méthode de Recherche de l'Escherichia Coli et des Coliformes	membranes filtrantes	Spores de bactéries sulfite réductrices par litre	100
Numération du E. Coli par litre	480	Entérocoques par litre	80
Coliformes par litre	560	Nombre total de germes	
Bactériophages Coli		Membranes filtrantes { par ml	
Bactériophages Dysentériques			
Bactériophages Typhiques ...			

Tout prélèvement effectué par une personne non habilitée, ne pourra prétendre à un caractère officiel.

CONCLUSIONS

EAU NON CONFORME AUX NORMES DE POTABILITÉ par suite de la présence des germes tests des contaminations fécales.

DIJON, le 8/12/89

Le Directeur du Laboratoire,



INSTITUT D'HYDROLOGIE ET DE BIOLOGIE
DE BOURGOGNE
14, Avenue Victor-Hugo 21000 DIJON

LABORATOIRE D'HYDROLOGIE DE 1^{RE} CATÉGORIE

TÉLÉPHONE 80.43.55.07
C. C. P. DIJON 34.88.8

Analysé N° 032385

RÉSULTAT DES ANALYSES EFFECTUÉES

pour le compte de COMMUNE DE REUREY BAUGUAY
21320 POUILLY EN AVOIS

Echantillon UD 068 : Chez Monsieur le Maire

Prélevé le 21 FEVRIER 1990 par M. GRISON DE LA
En présence de D.D.A.S.S.

Examen Physique

Eléments déterminés

Température		Luminosité	FAIBLEMENT LOUCHE
Couleur	NULLE	Odeur	NULLE
Résistivité électrique en ohms à 20°	1.992	Ph	7,67
Turbidité	1,2 FTU		

Analyse Biochimique: Eléments dosés (tous les résultats sont exprimés en milligrammes par litre sauf T.H. et T.A.C. en degré français)

Mat. org. en O	0,02	T.A.C.	23,55
Azote ammoniacal	0	Degré hydrotométrique total	30,5
Azote nitreux	0,036	Sulfates (en SO ₄)	12,5
Azote nitrique (en NO ₃)	47	Fer (en Fe)	< 0,02
Chlorures (en Cl)	15,9		

Analyse Biologique : Nature des Recherches

Méthode de Recherche de l'Escherichia Coli et des Coliformes	membranes filtrantes	Spores de bactéries sulfite réductrices par litre	0
Numération du E. Coli .. par litre	0	Entérocoques	0
Coliformes .. par litre	0	Nombre total de germes ..	
Bactériophages Coli		Membranes filtrantes ... par ml	
Bactériophages Dysentériques			
Bactériophages Typhiques			

Tout prélèvement effectué par une personne non habilitée, ne pourra prétendre à un caractère officiel.

CONCLUSIONS

EAU CONFORME AUX NORMES DE POTABILITÉ.

DIJON, le 27 FEVRIER 1990

Le Directeur du Laboratoire

INSTITUT D'HYDROLOGIE ET DE BIOLOGIE

DE BOURGOGNE

14, AVENUE VICTOR HUGO
21000 DIJONLABORATOIRE D'HYDROLOGIE DE 1^{RE} CATÉGORIETÉLÉPHONE 80 43 55 07
CCP. DIJON 54 68 E

Analyse N° 34 279

RÉSULTAT DES ANALYSES EFFECTUÉES

pour le compte de COMMUNE DE BEUREY BAUGAY

21320

Echantillon UD 068 : Mr le Maire

Prélevé le 22/5/90 par M. SCHNOEBELÉ DDASS
En présence de

Examen Physique Eléments déterminés

Température		Limpidité	
Couleur		Odeur	
Résistivité électrique en ohms à 20°	1 909	Ph	
Turbidité			

Analyse Biologique Nature des Recherches

Méthode de Recherche de l'Es- cherichia Coli et des Coliformes.	membranes filtrantes	Spores de bactéries sulfite réductrices par litre	0
Numération du E. Coli par litre	0	Entérocoques par litre	0
Coliformes par litre	0	Nombre total de germes	
Bactériophages Coli		Membranes filtrantes par ml	
Bactériophages Dysentériques ..			
Bactériophages Typhiques ...			

Tout prélèvement effectué par une personne non habilitée, ne pourra prétendre à un caractère officiel.

RATES en mg/l en NO3 : 36,2

CONCLUSIONS

EAU CONFORME AUX NORMES DE POTABILITÉ

DIJON, le 25/5/90

Le Directeur du Laboratoire,



INSTITUT D'HYDROLOGIE ET DE BIOLOGIE
DE BOURGOGNE
14, AVENUE VICTOR-HUGO
21000 DIJON
LABORATOIRE D'HYDROLOGIE DE 1^{ère} CATÉGORIE

TÉLÉPHONE 80 43 55 07
C.C.P. DIJON 34-88-E

Analysé N° 37 332

RÉSULTAT DES ANALYSES EFFECTUÉES

pour le compte de COMMUNE DE BEUREY BAUGUAY

21350

Échantillon UD 613 b : (vers Beurizot)

Prélevé le 20/9/90 par MLE CHARTOGNE DDASS

En présence de

Examen Physique Éléments déterminés

Température		Limpidité	
Couleur		Odeur	
Résistivité électrique en ohms à 20°	2 199	Ph	
rbidité			

Analyse Biologique Nature des Recherches

Méthode de Recherche de l'Escherichia Coli et des Coliformes	membranes filtrantes	Spores de bactéries sulfite réductrices par litre	0
Numération du E. Coli par litre	0	Entérocoques par litre	0
Coliformes par litre	0	Nombre total de germes	
Bactériophages Coli		Membranes filtrantes } par ml	
Bactériophages Dysentériques			
Bactériophages Typhiques			

Tout prélèvement effectué par une personne non habilitée, ne pourra prétendre à un caractère officiel.

TRATES en mg/l en N03 : 4,19

CONCLUSIONS

EAU CONFORME AUX NORMES DE POTABILITÉ

DIJON, le 24/9/90

La Directeur du Laboratoire,



INSTITUT D'HYDROLOGIE ET DE BIOLOGIE

DE BOURGOGNE

14, AVENUE VICTOR-HUGO
21000 DIJON

LABORATOIRE D'HYDROLOGIE DE 1^{ère} CATÉGORIE

TÉLÉPHONE 80 43 55 07
C.C.P. DIJON 34-88 E

Analyse N° 038451

RÉSULTAT DES ANALYSES EFFECTUÉES

pour le compte de COMMUNE DE BEUREY-BAUGUAY
21320 POUILLI EN AUXOIS

Échantillon UD 63 - CAFÉ

Prélévé le 7 NOVEMBRE 1990 par M. SCHNOEBELEN DE LA
DDASS DIJON
En présence de

Examen Physique Éléments déterminés

Température	Lépidité
Couleur	Odeur
Résistivité électrique en ohms à 20°	Ph
Turbidité

Analyse Biologique Nature des Recherches

Méthode de Recherche de l'Escherichia Coli et des Coliformes	membranes filtrantes	Spores de bactéries sulfite réductrices par litre	100
Numération du E. Coli par litre	40	Entérocoques par litre	0
Coliformes par litre	120	Nombre total de germes
Bactériophages Coli	Membranes filtrantes par ml
Bactériophages Dysentériques
Bactériophages Typhiques

Tout prélèvement effectué par une personne non habilitée, ne pourra prétendre à un caractère officiel.

CONCLUSIONS

EAU NON POTABLE PAR SUITE DE LA PRÉSENCE DES GERMES TESTS
DES CONTAMINATIONS FÉCALES.

DIJON, le 09 NOVEMBRE 1990

Le Directeur du Laboratoire,





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Dijon, le 09/04/91

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CÔTE D'OR

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL

REFERENCE A RAPPELER 41 208
COPIES ADRESSEES A DDASS DIJON

Le Directeur du Laboratoire
à Monsieur le Maire

Mairie de

21320 BEUREY BAUGUAY

Je vous prie de trouver ci-dessous, le résultat des examens effectués sur les prélèvements qui ont été adressés au Laboratoire Départemental.

Nature des prélèvements : UD 068 : voin du café

Date de réception au Laboratoire : 03/04/91

Préleveur : M SCHNEOBELEN DDASS

Date de prélèvement : 03/04/91

Analyses effectuées sur place : ---

ANALYSE BACTERIOLOGIQUE TYPE B3

Recherches	Résultats	Normes
Coliformes totaux pour 100 ml.....	0	0
Coliformes thermotolérants pour 100 ml.....	0	0
Streptocoques fécaux pour 100 ml.....	0	0
Spores d'anaérobies sulfite réductrices pour 20 ml.....	0	au plus 1
Bactéries aérobies revivifiables à 22° C en 72 h par ml.....	18	—
Bactéries aérobies revivifiables à 37° C en 24 h par ml.....	6	—

Observations :

EAU CONFORME AUX NORMES BACTERIOLOGIQUES

Le Directeur du Laboratoire, Adjoint

M. FARRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Dijon, le 09/04/91

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CÔTE D'OR

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL

Le Directeur du Laboratoire

à Monsieur le Maire

Mairie de BEUREY BAUGUAY

21320 BEUREY BAUGUAY

REFERENCE A RAPPELE 41 208
COPIES ADRESSEES A DDASS DIJON

Je vous prie de trouver ci-dessous, le résultat des examens effectués sur les prélevements qui ont été adressés au Laboratoire Départemental.

Nature des prélevements : UD 068 : voisin café

Date de réception au Laboratoire : 03/04/91

Préleveur : M SCHNOEBELEN DDASS

Date de prélèvement : 03/04/91

Analyses effectuées sur place : Température : 10 °C

ANALYSE PHYSICOCHIMIQUE TYPE C2

Recherches	Résultats	Normes
Aspect qualitatif: Couleur	Nulle	0
Odeur	Nulle	0
Saveur	Nulle	0
Turbidité en FTU	0,5	inf. à 2
P.H. à 20° C	7,53	6,5 à 8,5
Conductivité électrique à 20° C en $\mu\text{S cm}^{-1}$	553	—
Nitrates en NO_3 en mg/l	49,4	inf. à 50
Nitrites en NO_2 en mg/l	0	inf. à 0,1
Ammonium en NH_4 en mg/l	—	inf. à 0,5
Oxydabilité en KMnO_4 en mg/l	0,17	au plus 5
Dureté totale en °F	32,75	—
Chlorures en mg/l	—	inf. à 200
Sulfates en mg/l	—	inf. à 250
Titre alcalimétrique complet en °F	—	—

Observations :

Le Directeur du Laboratoire, Adjoint

M. FABRE.



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CÔTE D'OR

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Dijon, le 27/5/91

12.6.91.1021

Le Directeur du Laboratoire

à Monsieur le Maire

Mairie de BEUREY BAUGAY

REFERENCE A RAPPELER 41 997

COPIES ADRESSEES A DDASS DIJON

21320 BEUREY BAUGEY

Je vous prie de trouver ci-dessous, le résultat des examens effectués sur les prélevements qui ont été adressés au Laboratoire Départemental.

Nature des prélevements :

UD 068 : Mr le Maire

Date de réception au Laboratoire :

22/5/91

Préleveur :

MSCHNEOBELEN DDASS

Date de prélèvement :

22/5/91

Analyses effectuées sur place :

Chlore en mg/l : 0

ANALYSE PHYSICOCHIMIQUE TYPE C1

Recherches	Résultats	Normes
Aspect qualitatif: Couleur	Nulle	0
Odeur	Nulle	0
Saveur	Nulle	0
Turbidité en FTU	0,2	inf. à 2
P.H. à 20° C	7,29	6,5 à 8,5
Conductivité électrique à 20° C en $\mu\text{S cm}^{-1}$	523	—

ANALYSE BACTERIOLOGIQUE TYPE B2

Recherches	Résultats	Normes
Coliformes thermotolérants pour 100 ml	1	0
Streptocoques fécaux pour 100 ml	0	0
Bactéries viables à 22° C en 72 h par ml	4	—
Bactéries viables à 37° C en 24 h par ml	0	—

Observations:

A noter la présence de COLIFORMES THERMOTOLERANTS.

Le Directeur du Laboratoire, Adjoint



REPUBLIQUE FRANCAISE

Dijon, le 30/9/91

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CÔTE D'OR

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL

REFERENCE A RAPPELER 44 417
COPIES ADRESSÉES A DDASS DIJONLe Directeur du Laboratoire
à
Monsieur le MaireMairie de BEUREY BAUGAY
21320 BEUREY BAUGAY

Je vous prie de trouver ci-dessous, le résultat des examens effectués sur les prélevements qui ont été adressés au Laboratoire Départemental.

Nature des prélevements : UD 068 : Mr le Maire
Date de réception au Laboratoire : 25/9/91
Préleveur : M SCHNEOBELEN DDASS
Date de prélèvement : 25/9/91
Analyses effectuées sur place : Chlore ST

ANALYSE PHYSICOCHIMIQUE TYPE C1

Recherches	Résultats	Normes
Aspect qualitatif: Couleur	Nulle	0
Odeur	Nulle	0
Saveur	Nulle	0
Turbidité en FTU	0,2	inf. à 2
P.H. à 20° C	7,14	6,5 à 8,5
Conductivité électrique à 20° C en $\mu\text{S cm}^{-1}$	563	—
NITRATES en mg/l en NO_3^-	47,3	—

ANALYSE BACTERIOLOGIQUE TYPE B2

Recherches	Résultats	Normes
Coliformes thermotolérants pour 100 ml	0	0
Streptocoques fécaux pour 100 ml	0	0
Bactéries viables à 22° C en 72 h par ml	25	—
Bactéries viables à 37° C en 24 h par ml	26	—

Observations :

EAU CONFORME AUX NORMES BACTERIOLOGIQUES.

Le Directeur du Laboratoire,
Le Directeur adjoint,
M. FABRE.